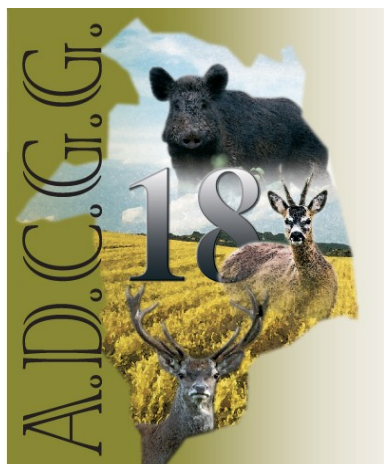


LE RAGOT

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DU CHER



LE MOT DU PRESIDENT

Voilà près de 18 mois que nous vivons une période « extraordinaire », au sens premier du mot. Qui aurait pensé que l'on puisse être ainsi confiné pendant des semaines et que nos libertés de circulation soient ainsi réduites ? Si la situation sanitaire s'améliore à l'heure ou j'écris ces lignes, j'ai bien peur qu'il faille s'habituer à vivre encore quelques temps avec cette épée de Damoclès au dessus de nous.

La saison de chasse a bien entendu été impactée par ces décisions gouvernementales mais on peut se féliciter d'avoir eu des dérogations pour chasser - pardon réguler - malgré des contraintes administratives un peu lourdes et quelques fois peu en concordance avec la réalité des battues (formation de sous-groupe de 6 personnes sans aucun contact entre chaque sous-groupe !!!!!).

Mais l'important était ailleurs et faisons fi du débat chasse loisir / chasse de régulation ; il

faut y voir l'intérêt de la chasse et la reconnaissance de notre passion pour la maîtrise de la faune sauvage.

Côté associatif, la crise sanitaire a considérablement perturbé notre activité en stoppant tout notre programme. Le 1er confinement est venu en pleine période de formation au Brevet Grand Gibier. La session 2020 a été interrompue et n'a pu reprendre. Il en a été de même avec l'assemblée générale que nous n'avons pas pu organiser.

En 2021, nous avons entrepris de lancer une session du Brevet Grand Gibier avec des cours en visioconférence pour remplacer les réunions habituelles. Heureusement quelques rencontres en présentiel ont pu avoir lieu lorsque les restrictions de déplacement ont été levées. Au final, nous avons pu mener à bien cette promotion avec une petite quinzaine de candidats très motivés malgré ce contexte de formation.

Traditionnellement notre assemblée générale se tient fin juin. Compte tenu du calendrier du déconfinement et des délais de convocation, nous avons opté pour un décalage en septembre. Elle se tiendra donc le samedi 4 septembre à Morogues, au centre de formation de la FDC, avec l'après-midi notre habituelle séance de réglage et entraînement au sanglier courant. Lors de cette assemblée, nous renouvellerons une partie du Conseil d'Administration (cela aurait dû avoir lieu l'an dernier), alors si certains d'entre vous ont envie de s'investir pour notre association, qu'ils n'hésitent pas à me contacter.

En attendant, je vous souhaite un bel été, prenez soin de vous et j'espère vous retrouver nombreux le 4 septembre pour notre assemblée générale.

Bien amicalement en Saint Hubert.

Jean de JOUVENCEL

AGENDA :

AG ADCGG 18	Samedi 4 septembre à Morogues
Entraînement tir et sanglier courant	Samedi 4 septembre après-midi à Morogues
Stage de perfectionnement au tir de chasse	Samedi 11/09 Samedi 18/09 Vendredi 08/10

CHANGEMENT D'ADRESSE MAIL DE L'ASSOCIATION

**Nous avons changer notre
adresse mail . Désormais
pour nous contacter,
veuillez utiliser :**

adcgg18@gmail.com

**Mercl de vérifier que cela
n'arrive pas dans vos spams.**

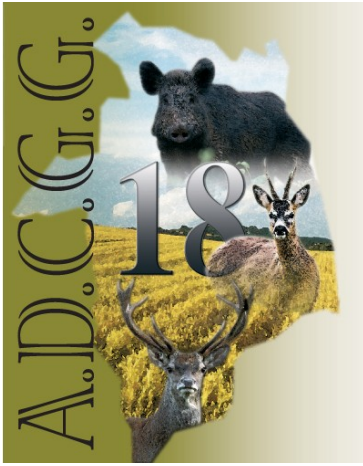
EVOLUTION JURIDIQUE

Pour rappel, l'arrêté du 5 octobre 2020 sur la sécurité en matière d'activité cynégétique a institué les règles suivantes :

1. Port obligatoire d'un gilet ou vêtement de couleur vive pour tout participant à une action collective de chasse à tir au grand gibier.
2. Tout organisateur d'une action collective de chasse à tir au grand gibier doit apposer des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse.
3. L'échéance de la remise à niveau décennale portant sur les règles élémentaires de sécurité, est calculée à compter de la délivrance du permis de chasser. Les

modalités d'information et de convocation seront fixées par la Fédération Départementale des Chasseurs.

Sur cette dernière disposition, nous attendons d'en savoir plus et de connaître les modalités de convocation. La FDC devrait rapidement informer les chasseurs concernés par cette 1ère vague.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER
DU CHER

Adresse postale : La Maisonfort
18310 GENOUILLY

Téléphone : 06 87 42 58 30
Messagerie : adcg18@gmail.com
www.ancgg.org/ad18

Notre association a besoin du soutien d'un maximum de chasseurs pour défendre la chasse du grand gibier. Adhérez et faites adhérer.

Adhésion à l'association :

- ⇒ Cotisation membre actif : 20 €
- ⇒ Abonnement à la revue nationale « Grande Faune » : 30 €

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS

L'appel au renouvellement des adhésions se fait au cours du 1^{er} trimestre par un envoi mail. Un grand merci à ceux qui ont déjà effectué cette démarche.

Néanmoins, nous savons que certains d'entre vous restent attachés au courrier traditionnel, c'est pourquoi un appel à cotisation « papier » est joint à ce bulletin. Vous pourrez le retourner à notre trésorier.

Vous avez également la possibilité de faire la démarche en vous rendant sur notre site internet : www.ancgg.org/ad18

Sur la page d'accueil de notre site, dans le menu de gauche, cliquez sur la rubrique « Adhésion ».

Validez chacune de vos commandes ; adhésion, abonnement Grande Faune. Quand vous avez fini, cliquez sur « voir mon panier ». Visualisez votre panier, éventuellement modifiez le contenu (n'oubliez pas notre revue Grande Faune), puis validez votre commande.

Identifiez-vous, avec votre nom et numéro de membre, sur votre carte ADCGG 18 si vous êtes déjà adhérent, sinon créez un compte.

Vous arrivez sur le site sécurisé de la banque de l'ANCGG, où il ne vous reste plus qu'à payer avec votre carte bancaire ; c'est tout !

Vous recevrez un mail pour confirmer l'enregistrement de votre commande.

C'est simple et entièrement sécurisé !

R.I.P. (Référendum d'Initiative Partagée)

Vous vous souvenez ??? ; c'est quoi ?

Pour mémoire : Le référendum d'Initiative partagée est une forme particulière du processus législatif français qui associe le corps électoral au changement d'une loi !

• Comment ça « fonctionne » :

1. D'abord, il faut recueillir 185 signatures (minimum) émanant de députés ou sénateurs,
2. Ensuite, il faut recueillir plus de 4,7 millions de signatures d'électeurs inscrits (soit 10%) dans un délai de 9 mois,
3. Durée du RIP : c'est la validité du mandat des représentants actuels des deux chambres c.à.d le 10 juin 2022 au plus tard.

Qui cela concerne ? La cause animale :

C'est un référendum lancé par quelques journalistes et célébrités pour faire interdire les 6 mesures suivantes :

☞ *Interdiction de tout nouvel élevage n'offrant pas un accès au plein air*

adapté aux besoins des animaux,

☞ *Interdiction des spectacles d'animaux vivants d'espèces non domestiques,*

☞ *Interdiction des expériences quand il y a une méthode alternative,*

☞ *Interdiction des élevages pour la fourrure,*

☞ *Interdiction de la chasse à courre,*

☞ *Interdiction de l'élevage en cages, cases, stalles ou box à partir du 1^{er} janvier 2025 (avec toutes les conséquences qui en découlent pour différentes activités telles que le cirque, les clubs hippiques à terme, etc...)*

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

☞ 147 soutiens (sur 185 requis) de députés et sénateurs qui doivent ensuite être transformés en signatures.

☞ Une fois les 185 signatures effectives et les 4,7 millions de soutien des électeurs acquis, chacune des assemblées dispose de 6 mois pour examiner le projet de loi. Passé ce délai et si la proposition

n'est pas examinée par le Parlement, le Président de la République est tenu d'organiser un référendum sur la proposition de loi.

Point de situation :

La courbe des soutiens n'évolue plus beaucoup ; quelques ajouts au fil de l'eau compensés (plus ou moins) par quelques retraits mais attention, il reste du temps aux porteurs de ce projet !

Nous avons bien entendu alerté nos parlementaires du Cher, pour les sensibiliser. Aucun n'a apporté sa signature à ce projet de RIP.

Chacun doit donc continuer à se mobiliser pour expliquer, convaincre et in fine, dissuader les parlementaires de ne pas signer ce projet qui, s'il aboutissait, serait un « pieds dans la porte » pour nos opposants en tout genre pour interdire, à terme, toute forme de chasse...